

-- AVIS DE RECHERCHE --

Unanimement voté en 2019 (y compris par les membres des anciennes majorité et opposition aujourd'hui rabibochés dans la nouvelle majorité...), le principe de LA VILLE 30 permettant un partage de l'espace public entre voitures et vélos par la limitation de la vitesse à 30 km/h semble avoir disparu des écrans radars...

On entend même dire qu'il faudrait tout refaire car les anciens élus auraient « emporté avec eux tous les dossiers »... Y compris ceux des services techniques qui les ont préparés ? Et ceux envoyés pour les demandes de subventions ?

Soyons sérieux !

Les dossiers sont toujours en mairie, bien sûr, mais la volonté politique du partage de l'espace public en faveur des circulations actives (ou douces), elle, semble avoir quitté les lieux... Dommage... Vraiment dommage...

